

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 15 avril 2025]

Date de la convocation

2 avril 2025

Date de mise en ligne

17 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 3

Votants : 30

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS, David AMALRIC, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Monique GUILLE, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Martine BOISSIERE, Daniel RIBES, Laurent SQUASSINA, Pierre TRANIER, Arnaud ELGOYHEN, Martine VIOLETTE, Marie MONTELS, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, *Conseillers*.

Absents et représentés : Jean BATAILLOU, Corinne DARMANI, Antony MOUSSU

Absents : Elisa GILLET, Thomas DOMENECH, Thierry BODDI,

N° 046/ 2025

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents pour accroissements saisonniers d'activité

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2°,

Considérant que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour des accroissements saisonniers d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité tels que définis ci-après :

| Service | Nombre d'agents | Grade | Durée de travail hebdomadaire | Durée du contrat de travail |
|------------------------|------------------------|-------------------|--------------------------------------|------------------------------------|
| CTM : Propreté urbaine | 2 | Adjoint technique | 35 heures | 2 mois |
| CTM : Espaces verts | 3 | Adjoint technique | 35 heures | 4 mois |

| | | | | |
|------------------------------|---|-----------------------|-----------|--------|
| CTM : Voirie | 1 | Adjoint technique | 35 heures | 2 mois |
| Piscine | 1 | Adjoint technique | 35 heures | 2 mois |
| Pôle culture et attractivité | 1 | Adjoint technique | 35 heures | 2 mois |
| Pôle culture et attractivité | 2 | Adjoint technique | 7 heures | 2 mois |
| Patrimoine | 1 | Adjoint du patrimoine | 35 heures | 2 mois |

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de décider :

- La création des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité tels que définis dans le tableau précédent.

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE la création des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité tels que définis dans le tableau précédent,

INSCRIT au budget les crédits correspondants,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a long horizontal stroke underneath.

Fait à Gaillac le 16 avril 2025